

CHAMPIONNAT DE FRANCE OFF ROAD

DEFINITION

La F.F.M. met en concours en 2004 des titres individuels multi disciplines de Champion de France Off Road par classe sur un cycle d'épreuves retenues dans les disciplines relevant de la Commission Nationale Enduro : 3 épreuves du Championnat de France d'Enduro, deux épreuves x-trem, trois épreuves de Cross-Country et une épreuve de Course sur sable et ceci dans le respect des règlements et règles applicables dans chaque discipline.

ART. 1 CALENDRIER

Tous les clubs affiliés à la FFM peuvent prétendre à organiser une épreuve du Championnat Off Road. Il convient d'en faire la demande avant le 1^{er} septembre de l'année précédente.

25 janvier	Sable	Hossegor (40)
8 février	X-trem	Mauriac (15)
28 et 29 février	Enduro	Cancon (47)
18 avril	Cross-Country	Messeix (63)
1 et 2 mai	Enduro	Scaër (29)
10 et 11 juillet	Enduro	Digne (04)
29 août	Cross-Country	Uzerche (19)
26 septembre	Cross-Country	Sarlat (24)
A définir	X-trem	à définir

ART. 2 TITRES ET RECOMPENSES

Des titres de Champion de France seront décernés aux vainqueurs des classements par cylindrée dans les catégories Inter et National 1.

ART 3 CONCURRENTS

Ce championnat est exclusivement réservé aux Inters et Nationaux 1 des listes enduro. Les 10 premiers du Trophée de France des Sables de l'année précédente seront automatiquement en Inters ou National 1 (pour les nationaux) l'année suivante.

Les Nationaux 2 et les licences à la journée seront acceptés hors Championnat sur les épreuves de sable, de franchissement et les cross country.

ART 4 CLASSEMENT

a) Epreuve :

Chaque jour, les organisateurs établissent les classements suivants pour chaque catégorie.

Inter 125 cc 2T/250 cc 4T

Inter +125 cc 2T

Inter +250 cc 4T

National 1 125 cc 2T/250 cc 4T

National 1 +125 cc 2T

National 1 + 250 cc 4T

b) Championnat :

Les points des classements par cylindrée pour les 2 catégories acquis chaque jour seront attribués selon le barème suivant :

- Pour les épreuves de X-trem, Cross-Country et Enduro : 25-20-17-15-13-11-9-8-7-6-5-4-3-2-1

- Pour l'épreuve de sable :

30-25-22-20-18-16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

Toutes les épreuves seront comptabilisées.

ART 5 CHAMPIONNAT CONSTRUCTEURS

Un titre constructeurs sera décerné sur le Championnat au cumul des points des 2 meilleurs résultats Inters, plus le meilleur résultat National 1 sur la totalité des épreuves.

ART 6 ENGAGEMENTS

Les engagements seront à envoyer à la F.F.M. en début d'année. Les numéros de course seront attribués suivant le règlement enduro.

Montant des engagements

	INTER	NATIONAL 1	NATIONAL 2	NCB - PROMO
ENDURO	90 ou 95 €	90 ou 95 €	75 ou 80 €	/
CROSS-COUNTRY	70 €	70 €	70 €	50 €
FRANCHISSEMENT	80 €	80 €	80 €	80 €
SABLE	80 €	80 €	80 €	80 €

Il est possible de s'inscrire en cours d'année, mais le pilote ne récupèrera pas les points des courses qu'il aura pu faire sans être inscrit au Championnat Off-Road.

ART 7 REGLEMENT GENERAL

Pour tous les autres points de règlement se reporter au règlement spécifique de chacune des disciplines.